

Plan de cours

COURS : **Philosophie et rationalité**

DISCIPLINE : 340-101-MQ Philosophie

PONDÉRATION : *Théorie : 3h* *Pratique : 1h* *Étude personnelle : 3h*

Professeur du cours	Bureau	Poste	Courriel ou site Web
Olivier Huot-Beaulieu	E-139 / C-185	2489	Par Mio

Période de disponibilité aux étudiant-e-s (à mon bureau ou par téléphone)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Avant-midi	11h00 – 13h00				
Après-midi					
Autre					

Coordonnateurs du département

	Bureau	📮 poste
Denis Courville (Longueuil)	E - 141	2470
Davy Mougenot (Longueuil)	E - 116	3379
Marc Lamontagne (ÉNA)	C - 122	3352

1. PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE L'ÉTUDIANT·E

La place de la philosophie dans la formation générale

Les trois cours obligatoires de philosophie visent à cultiver la capacité de réflexion et de jugement des étudiant·e·s. Le Département de philosophie structure ses cours selon une séquence à la fois éthique et historique qui privilégie une démarche posant la question du sens de l'existence, s'interrogeant sur la condition humaine et la possibilité d'une culture commune. L'ensemble des trois cours cherche donc, dans un souci de recherche de la vérité propre à la philosophie, à susciter le désir de se questionner et d'argumenter de façon méthodique et rigoureuse. Ce parcours exige l'étude et la lecture d'œuvres philosophiques dans leur version intégrale ou sous forme de larges extraits.

Le cours de philosophie 101

Le premier cours de philosophie initie les étudiant·e·s à une réflexion sur les problèmes fondamentaux liés aux finalités de l'existence, en s'intéressant à l'émergence de la pensée philosophique dans la Grèce antique. L'étude de l'œuvre de Platon y occupe une place centrale sans exclure d'autres courants de pensée. Il s'agit notamment de comprendre ce qui caractérise l'approche philosophique comme aspiration à la sagesse s'appuyant sur la raison.

2. COMPÉTENCE MINISTÉRIELLE

4PH0 – Traiter d'une question philosophique.

3. OBJECTIF TERMINAL DE COURS

Au terme de ce cours, l'étudiant·e sera en mesure de traiter d'une question philosophique et de produire un raisonnement rationnel et rigoureux dans un texte argumentatif d'au moins 700 mots.

4. ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

Le cours adoptera la forme d'exposés magistraux ponctués d'exercices de lecture et de discussion. À moins d'une directive contraire, il importe d'avoir fait les lectures prévues au calendrier *avant* la tenue du cours. Je vous encourage vivement à intervenir en classe, que ce soit pour manifester votre incompréhension, pour demander des précisions ou pour exprimer une réflexion critique sur la matière. Les questionnaires des évaluations substantielles seront distribués sur *Léa*. Enfin, veuillez, au besoin, communiquer et prendre rendez-vous avec moi par *Mio*, et non par *Teams* ou par courriel.

5. PROBLÉMATIQUE DU COURS

SOCRATE – Pour moi, je considère, excellent homme, qu'il vaut mieux jouer faux sur une lyre mal accordée, mal diriger le chœur que je pourrais diriger, ne pas être d'accord avec la plupart des gens et dire le contraire de ce qu'ils disent – oui, tout cela, plutôt que d'être, moi tout seul, mal accordé avec moi-même et de contredire mes propres principes.

PLATON, *Gorgias*, in *Œuvres complètes*, Paris, GF Flammarion, 2011, p. 457.

Le courage des principes

On tient généralement en haute estime les gens de principe, qui demeurent fidèles à des valeurs fortes et n'en dérogent pas, parfois jusque dans leurs plus extrêmes conséquences. « C'est une question de principe », déclare-t-on à l'occasion, lorsqu'une situation semble exiger quelque compromis auquel on refuse de céder par droiture morale, au risque de l'intransigeance ou du rigorisme. Mais faut-il toujours demeurer à cheval sur ses principes ? Il semble en effet que la souplesse de celui qui sait s'adapter aux circonstances, mettre de l'eau dans son vin et faire la part des choses puisse aussi être appréciée, à moins qu'elle ne soit que mollesse de caractère, inconstance et duplicité.

Dans quelle mesure est-il donc souhaitable de mener une vie conforme à des principes ? En vue de quelles fins devrait-on adhérer ou renoncer à un principe ? Qu'en espère-t-on au juste ? Et jusqu'où faut-il aller dans son application ? Par ailleurs, à quelles exigences doit répondre celui qui entend demeurer fidèle à une conviction ? Quels obstacles et conflits est-il susceptible de rencontrer sur son chemin ? Afin d'y voir plus clair, nous nous interrogerons cette session quant à *ce qui rend possible une vie menée en accord avec des principes*.

1. Plus précisément, nous nous prêterons à un examen attentif des motivations et des justifications qui mènent à l'adoption de principes pleinement assumés. Celles-ci sont-elles aussi nombreuses que les individus qu'elles animent ? Revendiquent-elles au contraire une objectivité et une universalité telles qu'elles seraient communes à tous les êtres humains ? Y aurait-il dès lors de bons et de mauvais principes ? Cet examen nous confrontera par la suite à deux autres difficultés essentielles.

2. La première est de nature logique. Qu'une vie puisse être menée conformément à des principes, cela suppose en effet que les exigences multiples qui en découlent soient conciliables, à savoir qu'il soit possible d'y répondre sans s'exposer à d'inévitables contradictions, voire à des conflits potentiellement tragiques, dans le contexte desquels nous serions appelés, au nom d'un principe particulier, à bafouer ce même principe, ou alors une autre valeur qui nous semble tout aussi importante. C'est là une question de *cohérence*.

3. La seconde difficulté est de nature pratique. En effet, il ne suffit pas de mettre de l'ordre dans ses principes pour s'en révéler à la hauteur. Cela semble exiger une certaine force de tempérament, que revendiquent en commun les gens droits et qui seule peut mener à la réalisation dans l'action de ce qui risque sinon de ne demeurer qu'une simple posture théorique. C'est là une question de *caractère*. Autrement dit, il faut avoir le *courage de ses convictions*. Mais comment distinguer cette louable disposition d'un entêtement obstiné, aveugle et dommageable ? Qu'est-ce au juste que le courage et comment le différencier de ce qui n'en a que l'apparence ?

Ces réflexions entamées, nous pourrions mieux évaluer si l'adoption de principes forts en vaut la chandelle.

Déroulement du cours

Afin de bien poser le problème, nous aborderons en premier lieu l'*Antigone* de Sophocle, qui met en scène plusieurs conflits principaux. Une analyse des discours et des actions des principaux personnages de la pièce nous permettra de prendre la mesure de leurs motivations, de leurs caractères et des conséquences tragiques de leur intransigeance. Ces cas de figure agiront pour nous à titre de références tout au long de la session.

Par la suite, nous lirons l'*Apologie de Socrate* de Platon, qui raconte le procès de Socrate. Nous chercherons à comprendre pourquoi ce dernier, malgré l'imminence d'une condamnation à mort, est demeuré fidèle à son engagement envers la justice et à son mode de vie philosophique.

Enfin, nous tenterons de déterminer dans quelle mesure, en s'exposant aux pleines conséquences de ses principes, Socrate a pu se montrer courageux. Cela exigera une lecture du *Lachès* et d'un extrait du livre IV de la *République*, dialogues dans lesquels Platon cherche notamment à définir la vertu du courage.

6. PLANIFICATION DU COURS

Des modifications au programme pourraient être annoncées en classe en fonction du rythme auquel progressera le cours.

Cours	Thème	Contenu	Lectures
Cours 1.	<i>Introduction</i>	- Présentation du plan de cours - Qu'est-ce que la philosophie ?	-
Cours 2.-8.	<i>1. L'intransigeance d'Antigone</i>	- Le mythe grec - Sophocle et la tragédie grecque - Le destin maudit des Labdacides - Analyse des convictions et des caractères des personnages de l' <i>Antigone</i> - Le conflit tragique	- <i>Antigone</i> , p. 39-100.
Cours 9.-19.	<i>2. Le procès de Socrate</i>	- L'oracle de Delphes et la déclaration d'ignorance - Les sophistes - La méthode socratique - Les paradoxes de l'éthique socratique - Il vaut mieux subir l'injustice que de la commettre	- <i>Apologie de Socrate</i> , p. 83-119.
Cours 20.-28.	<i>3. Le courage des principes</i>	- Lachès, l'homme d'action - L'intellectualisme de Nicias - Vers une définition satisfaisante du courage - La tripartition de l'âme - Socrate face à sa mort	- <i>Lachès</i> , p. 89-136. - <i>République</i> , extrait du Livre IV (Recueil, p. 35-40). - <i>Apologie de Socrate</i> , p. 119-124.
Cours 29.-30.	<i>Évaluation finale</i>	-	-

7. MODALITÉS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

Des modifications au programme pourraient être annoncées en classe en fonction du rythme auquel progressera le cours.

Calendrier des évaluations

Évaluation	Forme	Pondération	Remise du questionnaire	Date de tenue ou de remise de l'évaluation
1. Examens de lecture	En classe, il s'agira de répondre à quelques questions concernant les lectures à faire avant le cours. Il sera interdit de consulter vos notes ou les textes à l'étude.	2 x 5% = 10%	4 ^e cours : 31 janvier 9 ^e cours : 19 février	
2. Explication de texte I	Dans le cadre d'un examen de deux heures en classe, il s'agira de répondre en 300 à 400 mots à une question sur l' <i>Antigone</i> de	10%	8 ^e cours : 14 février	

	Sophocle.			
3. Explication de texte II	Dans le cadre d'un examen de deux heures en classe, il s'agira de répondre en 400 à 500 mots à une question sur l' <i>Apologie de Socrate</i> .	15%	13 ^e cours : 4 mars	
4. Texte argumentatif I	Dans le cadre d'un texte comptant de 700 à 1000 mots, il s'agira de discuter d'extraits de l' <i>Apologie de Socrate</i> . Ce travail devra être accompli à la maison à l'aide d'un logiciel de traitement de texte et m'être remis en classe, de même que sur <i>Léa</i> (copie électronique).	30%	17 ^e cours : 25 mars	20 ^e cours : 10 avril
5. Texte argumentatif II	Dans le cadre d'un texte produit en classe et comptant de 700 à 1000 mots, il s'agira de discuter d'extraits de l' <i>Apologie de Socrate</i> , de la <i>République</i> et du <i>Lachès</i> . Vous aurez deux séances (4 heures) pour le compléter.	35%	27 ^e cours : 6 mai	29 ^e et 30 ^e cours : 13 et 22 mai

Mise en forme des travaux

Vos travaux doivent présenter un entête (et non pas de page titre). Votre texte doit être justifié, rédigé à interligne 1,5 et imprimé recto verso. La taille de la police doit être de 12. Vous n'avez pas à indiquer le nombre de mots que contiennent vos textes.

Critères d'évaluation

- Clarté
- Cohérence du propos
- Pertinence et richesse du contenu
- Compréhension des textes lus et des enjeux étudiés
- Capacité à synthétiser
- Rigueur des explications et de l'argumentation
- Qualité de la réflexion personnelle et originalité
- D'autres critères liés à la nature des travaux seront précisés en classe

Légende de correction

C? = Comment ?

Cg : = Commentaire global, qui s'applique à l'ensemble du texte ou du paragraphe.

D = Définissez.

I = Incomplet. Des éléments essentiels de la réponse sont manquants.

Mc = Manque de clarté.

Mco = Manque de cohérence. Ce que vous avancez ne s'accorde pas ou s'accorde mal avec ce que vous avez avancé ailleurs.

Md = Manque de développement. Explicitez.

Mj = Manque de justesse, d'exactitude. Ce que vous avancez n'est pas tout à fait avéré, voire est tout simplement faux.

- Mn** = Manque de nuance.
Mo = Manque d'originalité.
Mp = Manque de pertinence. Propos superflu ou hors sujet.
Ms = Manque de structure.
Msl = Manque de suite logique. Vous passez d'une idée à une autre sans que le fil de votre pensée puisse être suivi.
P? = Pourquoi ?
Pdp = Posez et développez la problématique (en introduction).
Ppg = Problème de précision. Votre propos est trop général (trop vague).
Ppp = Problème de précision. Votre propos exclut ce qu'il ne devrait pas exclure.
R = Répétition.
Rf = Revoyez la formulation de cette phrase ou de cet extrait de texte.
S = Erreur de syntaxe (comptabilisée comme une erreur de français).
Sa = Saut argumentatif. Vous tirez une conclusion de prémisses insuffisantes.
U = Erreur d'usage (comptabilisée comme une erreur de français).
// = Un saut de paragraphe s'impose.

Sur le sens des notes

À titre indicatif, pour les travaux substantiels le sens des notes est établi comme suit :

- I. Un travail se mérite une note allant de 0 % à 40 % s'il manifeste un écart inacceptable avec la question posée. 0 % est automatiquement attribué si le travail est hors-sujet ou s'il constitue un plagiat.
- II. Un travail se mérite la note de passage, c'est-à-dire 60 %, s'il témoigne de tous les éléments suivants :
 - a. compréhension de l'enjeu soulevé par la question;
 - b. exploration des différentes dimensions du problème présent dans l'enjeu en question;
 - c. mise à contribution des notions du contenu du cours;
 - d. réflexion personnelle (selon la nature du travail);
 - e. développement structuré et cohérent des idées.
- III. Un travail se mérite une note supérieure à 60 % en proportion de son degré d'aboutissement dans les cinq éléments énoncés précédemment. Des paliers de 5 % sont estimés significatifs dans l'attribution d'une note.

Grille d'évaluation du français écrit

Nombre total de mots	5% des points retranchés	10% des points retranchés
300-400	7 fautes	14 fautes
400-500	9 fautes	18 fautes
700-1000	17 fautes	34 fautes

8. MATÉRIEL REQUIS OBLIGATOIRE

Vous devrez obligatoirement vous procurer les ouvrages et documents suivants, disponibles à la Librairie Coopérative Édouard-Montpetit :

- Le recueil du cours (no : 29 945) ;
- SOPHOCLE, *Antigone*, Paris, tr. R. Pignarre, GF Flammarion, 1999 ;
- PLATON, *Apologie de Socrate - Criton*, tr. L. Brisson, Paris, GF Flammarion, 2017 ;
- PLATON, *Lachès – Euthyphron*, tr. L.-A. Dorion, Paris, GF Flammarion, 1998.

9. BIBLIOGRAPHIE

Sources premières

- APOLLODORE. *Bibliothèque*, Éditions de l'Aire, Neuchâtel, 2003.
- ARISTOTE. *Œuvres complètes*, Paris, GF Flammarion, 2014.
- DUMONT, Jean-Paul. *Les écoles présocratiques*, Paris, Gallimard, 1991.
- ESCHYLE. *Théâtre complet*, Paris, GF Flammarion, 1964.
- EURIPIDE. *Théâtre complet*, Paris, GF Flammarion, 1965-66.
- HÉSIODE. *La théogonie, Les travaux et les jours et autres poèmes*, Paris, Librairie générale française, 1999.
- HOMÈRE. *L'Iliade*, Paris, GF Flammarion, 1997.
– *L'Odyssée*, Paris, GF Flammarion, 1998.
– *Hymnes*, Paris, Belles Lettres, 1976
- HÉRODOTE. *L'Enquête*, Paris, Gallimard, 1985.
- LAËRCE, Diogène. *Vie, doctrines et sentences des philosophes illustres*, tomes 1 et 2, Paris, GF Flammarion, 1965.
- PLATON. *Œuvres complètes*, Paris, GF Flammarion, 2011.
- SOPHOCLE, *Théâtre complet*, Paris, GF Flammarion, 1981.
- THUCYDIDE. *La Guerre du Péloponnèse*, Paris, Gallimard, 2000.

Ouvrages de référence

- BAERTSCHI, Bernard et al. *Gradus philosophique*, Paris, GF Flammarion, 1994.
- BRISSON, Luc et PRADEAU, Jean-François. *Dictionnaire Platon*, Paris, Ellipses, 2007.
- CANTO-SPERBER, Monique (dir.). *Philosophie grecque*, Paris, PUF, 1998.
- DORION, Louis-André. *Socrate*, Paris, PUF, 2011.
- GRAVES, Robert. *Les mythes grecs*, Paris, Fayard, 1967.
- GRIMAL, Pierre. *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine*, Paris, PUF, 1951.
- HEGEL, Georg Wilhelm Friedrich. *Esthétique*, Paris, Librairie Générale Française, 1997.
- LALANDE, André. *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, PUF, 1991.
- ROBIN, Léon. *La pensée grecque et les origines de l'esprit scientifique*, Paris, Éditions Albin Michel, 1963.
- STEINER, George. *Les Antigones*, Paris, Gallimard, 1986.
- VERNANT, Jean-Pierre. *Mythe et société en Grèce ancienne*, Paris, Éditions La découverte, 1974.
– *Les origines de la pensée grecque*, Paris, PUF, 2012.
- VERNANT, Jean-Pierre et VIDAL-NAQUET, Pierre. *Mythe et tragédie en Grèce ancienne*, Paris, La Découverte – Maspero, 1972-1986.

10. CONDITIONS DE RÉUSSITE DU COURS

Note de passage

La note de passage du cours (PIEA, article 5.1m) est de 60 %.

Lecture des textes à l'étude

La lecture des textes à l'étude est obligatoire : elle permet à l'étudiant·e de s'approprier les questions traitées et de faire ainsi une démarche philosophique en entrant en discussion avec les auteurs. Le fait d'assister au cours et de prendre des notes ne dispense pas l'étudiant·e du travail de lire les textes à l'étude.

Présence aux évaluations sommatives

La présence aux activités d'évaluation sommative est obligatoire. Toute absence non motivée par des raisons graves (maladie, décès, événement de force majeure, etc.) à une activité d'évaluation sommative peut entraîner la note zéro (0) pour ladite activité. Il revient à l'étudiant·e de prendre les mesures pour rencontrer son professeur et de lui expliquer les motifs de son absence avec pièces justificatives à l'appui. Si les motifs sont graves et reconnus comme tels par le professeur, des modalités de report de l'activité d'évaluation seront convenues entre le professeur et l'étudiant·e.

Remise des travaux

Le Département de philosophie a adopté les principes suivants :

- Les travaux doivent être remis à temps. Aucun retard n'est donc permis, à moins d'une entente avec le professeur.
- Une telle entente n'exclut pas qu'une pénalité soit imposée à l'étudiant·e retardataire.
- Le cas échéant, cette pénalité ne doit pas dépasser : a) quotidiennement : 5 % de la note du travail; b) au total : 10 % de la note du travail.

Présentation matérielle des travaux

L'étudiant·e doit respecter les « *Normes de présentation matérielle des travaux écrits* » adoptées par le Cégep. Ces normes sont disponibles à l'adresse suivante : <https://rms.h.cegepmontpetit.ca/normes-de-presentacion-materielle-des-travaux-ecrits-du-cegep/>.

Qualité de la langue française

La qualité de la langue française est rigoureusement prise en considération par tous les professeur·es du Département. Ceux-ci insistent donc auprès des étudiant·e·s afin qu'ils soignent la qualité de la langue parlée et écrite puisqu'elle est intimement liée à l'expression même d'une pensée claire et cohérente. Jusqu'à 10 % de la note d'un travail peut être retranché en guise de pénalité pour les fautes de français.

Plagiat

Les personnes étudiantes qui commettent un plagiat et autres manquements à l'honnêteté intellectuelle recevront la note de zéro pour l'évaluation, et la professeure ou le professeur en fera un rapport écrit à la coordination départementale, qui le transmettra à la Direction des études en concordance avec l'article 5.6.1 de la PIEA. En cas de récidive, l'étudiant·e se voit attribuer la note 0 pour l'ensemble du cours.

- a) Le plagiat consiste à copier, traduire, paraphraser, en tout ou en partie, la production d'une autre personne en se l'attribuant indûment, avec ou sans son consentement, et constitue un manquement à l'honnêteté intellectuelle.
- b) L'utilisation de travaux générés en totalité ou partiellement par une intelligence artificielle, si elle n'est pas autorisée par la professeure ou le professeur, est également considérée comme un manquement à l'honnêteté intellectuelle.

c) Les actes de fraude, tels que se substituer à un autre étudiant ou une autre étudiante lors d'une évaluation sommative, tromper, tricher ou falsifier des documents ou des résultats, constituent également des manquements à l'honnêteté intellectuelle.

d) Toute collaboration à de tels actes ou toute tentative de les commettre est également considérée comme un manquement à l'honnêteté intellectuelle.

Pour plus d'informations et de ressources : <https://mareussite.cegepmontpetit.ca/cegep/mes-outils/integrite-intellectuelle-plagiat/>

Absences répétées

Une personne qui aura été absente à plus de 10 % de la période totale prévue pour un cours sera invitée à rencontrer son professeur, qui l'aviserà des conséquences possibles de ses prochaines absences. Est susceptible de n'être plus admis en classe tout·e étudiant·e qui, malgré cette invitation et cet avis, se sera absenté·e à plus de 20 % de la période totale prévue pour un cours.

Téléphone et autres appareils électroniques

Suivant une politique départementale, aucun appareil électronique ne peut être utilisé dans la classe (sauf cas d'une mesure autorisée par le CSA). L'étudiant·e utilisant son téléphone pendant le cours risque l'expulsion.

11. POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Tout·e étudiant·e inscrit·e à Édouard-Montpetit ou à l'ÉNA doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA), les conditions particulières concernant le maintien de l'admission d'un étudiant·e, la Politique de valorisation de la langue française, la Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence et les règles concernant le traitement des plaintes étudiantes. Le texte intégral de ces politiques est accessible sur le site Internet du Collège : www.cegepmontpetit.ca/cegep/a-propos-du-cegep/reglements-et-politiques. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs (par exemple, dans l'agenda étudiant) et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

12. LE CENTRE DE SERVICES ADAPTÉS – POUR LES ÉTUDIANT·E·S EN SITUATION DE HANDICAP

Les étudiant·e·s ayant un diagnostic d'un professionnel (limitations motrices, neurologiques, organiques, sensorielles, troubles d'apprentissage, de santé mentale, trouble du spectre de l'autisme ou autres) ou ayant une condition médicale temporaire peuvent faire une demande pour obtenir des mesures adaptées.

Pour avoir accès à ce service, faites parvenir votre diagnostic soit par MIO à "Service, CSA" ou par courriel à servicesaadaptes@cegepmontpetit.ca.

Si vous avez déjà un plan de mesures adaptées avec le CSA, vous êtes invités à communiquer avec votre professeur dès le début de la session afin de discuter avec lui des mesures d'accommodement déterminées par le CSA.